



Sites miniers : AREVA et SHERPA créent un dispositif d'observation de la santé

Paris, le 19 juin 2009

Dans le prolongement d'une démarche engagée dès mars 2007, le groupe AREVA et les associations SHERPA et Médecins Du Monde ont conclu ce jour un accord sans précédent portant sur la création d'observatoires de la santé autour des sites miniers exploités par AREVA et d'un Groupe Pluraliste d'Observation de la Santé.

Ce dispositif a pour objet l'étude, en France comme à l'étranger, de la santé des travailleurs dans les mines d'uranium d'AREVA et de l'impact potentiel des activités minières sur la santé des populations voisines. Si des cas de maladies imputables à cette activité professionnelle étaient mis en évidence, les soins correspondants seraient pris en charge par AREVA à l'identique de la couverture médicale française.

Présidé par le directeur médical d'AREVA, le Groupe Pluraliste est composé de dix membres, experts médicaux et scientifiques, choisis à parité par les associations et par l'entreprise. Il reste ouvert à de nouveaux membres (ONG et experts scientifiques). Le groupe pluraliste rend public ses observations à travers un rapport annuel. Ses analyses se fondent sur les travaux des observatoires locaux de la santé, en cours de déploiement dans les pays où AREVA opère des mines. Ces observatoires locaux seront composés d'un conseil d'administration et d'un comité médical, tous deux tripartites (associations, autorités locales et AREVA) et seront chargés de la veille sanitaire régionale et du suivi professionnel et post-professionnel des collaborateurs.

Philippe Vivien, Directeur des Ressources Humaines d'AREVA, a déclaré : « En instituant un système de veille sanitaire à l'échelle mondiale et en s'appuyant sur un dispositif de réparation d'éventuels préjudices subis par les collaborateurs étrangers et français sur les sites miniers d'AREVA, cet accord marque une étape importante dans le nécessaire dialogue entre un opérateur minier responsable et la société civile. »

« En plus d'être entendus, cet accord permettra aux collaborateurs étrangers et français d'être diagnostiqués, suivis médicalement et indemnisés le cas échéant. L'implication tripartite (associations, autorités locales, entreprise) systématisée à chaque échelon de l'accord fournira aussi aux ONG signataires de l'accord les moyens d'observer sa bonne exécution », s'est réjoui Michel Brugière de Médecins Du Monde.

Pour Jean-Pierre Getti, de SHERPA, « cet accord manifeste indéniablement une maturité et une approche nouvelles chez tous les acteurs. L'ouverture au dialogue d'AREVA témoigne de sa volonté de répondre aux inquiétudes de citoyens de mieux en mieux informés et conseillés. La société civile quant à elle, en s'autorisant à discuter avec AREVA, démontre qu'un accord peut avoir un impact constructif pour les populations locales. »

Contacts presse SHERPA :

Jean-Pierre GETTI : 06 50 72 76 47 / jean-pierre.getti@asso-sherpa.org

Joseph BREHAM : 06 10 54 46 33 / joseph-breham@asso-sherpa.org

Contact presse AREVA :

Patricia Marie / Julien Duperray / Fleur Floquet-Daubigeon / Pauline Briand

+33 1 34 96 12 15 - press@areva.com